

« FAIRE DE LA FRANCE LE PAYS LE PLUS PROSPERE D'EUROPE »



NOUVELLES INITIATIVES POUR REVITALISER LES TERRITOIRES

Les territoires, comme l'ensemble de la France, n'ont pas d'autres choix que de se réorienter vers la production de biens et de services, de se reconnecter au monde.

Dans ce rapport, nous nous concentrons sur les territoires hors grands pôles métropolitains.

Ce qu'il faut retenir :

- Alors qu'un Français sur 5 réside dans une des 100 communes les plus peuplées, la vie dans les grandes villes ou la région métropole ne satisfait pas les Français. 80% des salariés franciliens déclarent ainsi vouloir quitter la région capitale.
- Si 30% des Français veulent vivre dans une petite ville ou un village à la périphérie d'une grande ville, ce qui constitue un ressort fort du développement périurbain, 48% d'entre eux souhaiteraient vivre dans une ville moyenne, une petite ville ou un village isolé ou encore isolé à la campagne.
- **L'environnement et la qualité de vie constituent sans nul doute un atout à mettre en valeur par les territoires.** On constate que la pollution de l'air est en passe de devenir la préoccupation numéro 1.

Le poids des nouvelles technologies :

- **Le raccourcissement des cycles de l'innovation et des délais de mise sur le marché** nécessite de rapprocher les lieux d'innovation et de production.
- **L'automatisation et la robotisation** redonnent de la compétitivité à la production dans les pays développés au plus près des consommateurs.
- **La tendance à la personnalisation** réduit les séries de production, ce qui rend de moins en moins pertinente une sous-traitance lointaine de grande capacité.
- **Les technologies comme l'impression 3D ou la compression adiabatique** pour lesquelles la France possède des atouts vont rendre obsolètes une partie de l'outil de production (les machines-outils) de notre partenaire/concurrent, l'Allemagne, et « rebattent les cartes ».
- **L'ensemble des nouveaux outils numériques** permet à des industries ou à des entreprises que l'on pensait sur le déclin de se réinventer et de conquérir de nouveaux publics, parfois à l'international.

Les 3 piliers de la revitalisation des territoires :

- Conforter le tissu productif existant par l'animation des ZAE
- Mettre en mouvement un territoire :
 - **Le soutien aux réseaux d'entrepreneurs**
 - **Les projets de développement local coopératifs**

- **Attractivité territoriale : priorités aux talents**

- Le renforcement de leur attractivité pour les entreprises et de plus en plus pour les talents

L'enjeu crucial d'une politique nationale de compétitivité pour réindustrialiser les territoires :

- La France est handicapée par son manque de compétitivité. Elle ne produit pas plus de produits manufacturés qu'en 1998 alors que notre propre consommation de ces biens a augmenté de plus de 60% depuis cette date !
- Cette désindustrialisation résulte d'un surcroît de prélèvements de l'ordre de 6 points de PIB subi par les entreprises françaises par rapport à la moyenne des autres entreprises de la zone Euro, 7 points par rapport à l'Allemagne, soit un écart annuel de charges de 140 milliards d'euros à leur détriment.
- **Cet écart de taxation obère l'attractivité des territoires français pour ces investisseurs internationaux et constitue un obstacle majeur à une relance de la production et de l'activité économique.**
- **Dans la zone Euro, les entreprises françaises sont ainsi les seules à augmenter leur endettement faute d'un autofinancement suffisant.**

Les politiques de compétitivité menées par le gouvernement sont ambivalentes, voire contradictoires.

En positif, la suppression de l'ISF et l'instauration de l'imposition forfaitaire des revenus du capital qui met fin aux aberrations du précédent quinquennat (une imposition qui pouvait dépasser 100% des revenus !) et nous ramène vers les taux d'imposition des autres pays européens. Cela facilitera l'investissement dans les entreprises.

En négatif, une transformation du CICE en baisse de charges qui va renchérir le coût du travail des entreprises de 5 milliards €. Ce surcroît va frapper le travail qualifié rémunéré plus de 1,6 SMIC, c'est-à-dire les entreprises confrontées à la concurrence internationale.

Il en résultera une moindre rentabilité des entreprises et donc une réduction de leur capacité d'investissement.

Revitaliser les territoires, c'est possible !

D'abord parce qu'ils répondent beaucoup plus qu'on ne le croit aux aspirations de vie des Français, ensuite parce que les nouvelles technologies constituent une fenêtre d'opportunité unique pour produire à nouveau en France, permettre à des industries et des entreprises traditionnelles de se réinventer et de se redéployer à l'échelle du monde.

La Fondation Concorde propose 12 recommandations pour revitaliser les territoires : 6 recommandations de gouvernance territoriale et 6 recommandations de gouvernance nationale.

La gouvernance territoriale :

1. Créer des territoires performants par le regroupement de tous les acteurs économiques locaux (CCI, organisations patronales, clubs,...) dans une maison départementale des entrepreneurs gouvernée par les entrepreneurs.
2. Injecter des compétences dans les tissus économiques territoriaux par l'organisation d'une coopération systématique entre l'enseignement supérieur et les entreprises. C'est le moyen le plus direct et le moins coûteux de faire prendre le virage numérique et robotique à nos entreprises. C'est aussi le moyen de

montrer aux jeunes diplômés toutes les opportunités de reprise d'entreprises ou de développement de projets que recèlent nos territoires.

3. Repenser les politiques d'attractivité territoriale en termes d'attractivité des talents.
4. Déconcentrer le pilotage de la formation professionnelle au plus près des réalités économiques au niveau des départements en le confiant à la maison des entrepreneurs.
5. Animer localement les ZAE ou « territoires performants » pour renforcer les synergies entre entrepreneurs en donnant la priorité dans cette animation à la transformation digitale des entreprises.
6. Soutenir localement les réseaux d'entrepreneurs et initier des projets de développement local coopératif.

La gouvernance nationale :

7. Deux mesures pour lancer le mouvement de relocalisation des industries.
 - Une mesure nationale urgente : la suppression des impôts à la production qui génèrent un écart de taxation avec les autres pays européens obérant l'attractivité des territoires français pour les investisseurs internationaux. Ils constituent un obstacle à une relance de la production et de l'activité économique dans les territoires.
 - Créer des zones avec charges et prélèvements allégés pour remédier à la chute d'activités dans les territoires défavorisés.
8. Alléger drastiquement les normes du secteur agricole, qui constitue dans certains endroits la seule activité économique, en s'alignant systématiquement sur les normes européennes pour lui permettre de reconquérir ses avantages comparatifs.
9. Doter nos territoires d'une péréquation moderne visant à leur permettre de reconquérir des avantages comparatifs. Il s'agit de garantir une offre sanitaire au niveau de chaque bassin de vie par la création d'une maison de santé et de préserver une offre scolaire capable de retenir et d'accueillir de nouvelles populations actives. Il s'agit également de leur donner un accès aux technologies numériques innovantes.
10. Redonner aux collectivités une autonomie d'action par une plus grande autonomie fiscale. La réforme fiscale consistera à redonner, à l'occasion de la réforme de la taxe d'habitation, aux couples communes-intercommunalités d'un côté et départements-régions de l'autre la possibilité de conserver une part non-négligeable d'autonomie par le biais d'une fiscalité propre.
11. Créer un statut dérogatoire comme ceux existant en Outre-mer pour la création de petites entreprises dans les territoires ruraux.
12. Fixer une dotation globale de fonctionnement par habitant supérieure à celle des villes.